



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
MEMBRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

000000013 /D/MINFI/PforR-IMPACT/UCP/SPM/2026 DU 05 OCT 2026
DECISION N° PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE DE MARCHÉ RELATIVE À LA DEMANDE
DE COTATION N°00000012/ DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026 DU 30
JUILLET 2026 POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL ROULANT POUR LE
FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME EN DEUX LOTS ; LOT 2 : ACQUISITION
D'UNE MOTO.

LE COORDONNATEUR

- Vu La Constitution du Cameroun ;
- Vu La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu L'Arrêté N°156/CAB/PM du 04 Novembre 2025 portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Amélioration, de la Performance, de la Redevabilité, et de la Transparence (PforR/IMPACT) ;
- Vu L'Arrêté N°000004/A/MINMAP/ du 16 Février 2026 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme d'Amélioration, de la Performance, de la Redevabilité, et de la Transparence (PforR/IMPACT) ;
- Vu Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le Financement de Projets d'Investissement, édition de Septembre 2025 ;
- Vu La Demande de Cotation N°00000012/ DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026 du 30 JUILLET 2026 pour l'acquisition du matériel pour le fonctionnement en deux (02) lots, lot 1 : acquisition véhicules (Prado, Rav4, Pick-up),
- Vu Le Procès-verbal d'ouverture des offres et la proposition d'attribution de la CSPM du 27 Aout 2026

DECIDE

Article 1 : Le soumissionnaire, ci-après cité, est retenu comme adjudicataire du Marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée:

Nom de l'attributaire	Montants	Délai d'exécution
CENTRE D'ACHAT COMMERCIAL, Tel: +237 6652 279 372	820 000 FCFA HT 977 850 FCFA TTC	quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la notification de l'Ordre de Service prescrivant démarrage des prestations

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- Chronos/archives

Yaoundé, le 05 OCT 2026
Le Coordonnateur
ONDOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances

